

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9416**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Responsable d'équipe - production de boissons

Nouvel intitulé : Responsable d'équipe de production du secteur alimentaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Branche professionnelle des activités de production d'eaux embouteillées, boissons rafraîchissantes sans alcool et bières	Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3247 - Activités de production des eaux embouteillées et boissons rafraîchissantes sans alcool et de bière

Code(s) NSF :

221u Conduite d'installations des industries agro-alimentaires et de machines de conditionnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable de production occupe le premier échelon hiérarchique de l'encadrement de proximité des équipes de production. La fonction de responsable d'équipe de production est de coordonner, réguler et animer l'activité d'une équipe en anticipant et en portant une attention toute particulière au suivi des actions correctives.

Les grandes activités sont au nombre de 5 :

- Management des équipes
- Organisation et planification de l'activité
- Supervision des activités de production
- Impulsion et participation à la démarche qualité
- Relais des informations

Les capacités attestées sont :

- Produire : vérifier la conformité des actions et des produits; prendre des décisions appropriées à partir d'informations diverses; appliquer les méthodologies de résolution de problèmes; effectuer des opérations de dépannage et/ou solliciter à bon escient l'aide de la maintenance

- Gérer : élaborer un planning d'affectation du personnel; transposer un planning de production en planning d'affectation en tenant compte des compétences; quantifier les besoins nécessaires aux productions avec une vision quotidienne

- Respecter et faire respecter les règles d'hygiène, sécurité et qualité : réaliser ou faire réaliser les autocontrôles; expliquer aux opérateurs le contenu et l'importance des procédures

- Animer : assurer une animation auprès d'opérateurs; réguler le travail d'une équipe (informer, expliquer); rendre compte auprès de son responsable hiérarchique; réaliser des synthèses orales et écrites auprès des fonctionnels; gérer de l'information et l'analyser; appréhender le langage (technique) et mettre à disposition des informations dans un langage adapté (technique).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industries agro-alimentaires

Responsable d'équipe de production

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Chaque domaine de compétences est acquis de façon indépendante.

Après formation

La certification s'appuie sur 3 composantes :

L'évaluation par le tuteur en entreprise, à l'aide d'une grille d'observation,

L'évaluation par le formateur, à l'aide d'un test de connaissances informatisé et d'un livret de description de l'activité,

L'évaluation par le jury (professionnel évaluateur), sur la base de la présentation orale d'un projet réalisé par le candidat, puis d'un entretien du candidat avec le jury du CQP.

Validation des acquis de l'expérience

Le dossier préalable de la demande de VAE inclut un test de connaissances informatisé.

La certification s'appuie sur 2 composantes :

un dossier déclaratif de VAE rempli par le candidat, éventuellement accompagné de documents techniques,

et une présentation orale, suivie d'un entretien avec le jury (2 professionnels évaluateurs) du CQP

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de deux instances : • deux professionnels évaluateurs par session de VAE, désignés par la CPNEF, assurent l'évaluation finale sur dossier et entretien un jury national composé de 4 personnes, dont 75% sont des professionnels (un représentant employeur, un représentant salarié et un expert) et 25% membre de l'OCPA, formule un avis d'attribution au vu de l'avis des professionnels évaluateurs
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé de deux instances : • deux professionnels évaluateurs par session de VAE, désignés par la CPNEF, assurent l'évaluation finale sur dossier et entretien un jury national composé de 4 personnes, dont 75% sont des professionnels (un représentant employeur, un représentant salarié et un expert) et 25% membre de l'OCPA, formule un avis d'attribution au vu de l'avis des professionnels évaluateurs
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le jury est composé de deux instances : • deux professionnels évaluateurs par session de VAE, désignés par la CPNEF, assurent l'évaluation finale sur dossier et entretien un jury national composé de 4 personnes, dont 75% sont des professionnels (un représentant employeur, un représentant salarié et un expert) et 25% membre de l'OCPA, formule un avis d'attribution au vu de l'avis des professionnels évaluateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Une équivalence totale est instituée avec le CQP Responsable d'équipe des Industries Alimentaires Texte réglementaire : Accord du 20 juin 2007 relatif à la reconnaissance des CQP IA dans diverses Branches des Industries Alimentaires.	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 janvier 2010 publié au Journal Officiel du 22 janvier 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Responsable d'équipe - production de boissons avec effet au 22 janvier 2010, jusqu'au 22 janvier 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Ce CQP a été délivré à 8 titulaires sur les deux premières années de sa mise en œuvre.

Autres sources d'information :

Site CPNEF : www.cpnef.info Site AGEFAFORIA : www.agefaforia.info

Lieu(x) de certification :

CPNEF de la branche professionnelle des activités de production d'eaux embouteillées, boissons rafraîchissantes sans alcool et bières c/o CSEM - 37 rue des Mathurins - 75008 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Au choix des entreprises

Historique de la certification :

Création par la CPNEF le 15/03/2007 Annexe relative au positionnement de 5 CQP signée le 3/07/07 (conducteur de machines, responsable d'équipe, agent de maintenance, technicien de maintenance, conducteur de ligne)

Il n'y a pas eu de changement de libellé du CQP, ni de l'autorité délivrant ce CQP.

Certification suivante : Responsable d'équipe de production du secteur alimentaire